

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 5 avril 2023

## MANIFESTATIONS JEUDI 6 AVRIL : PRISE D'ARRÊTÉS VISANT À PRÉVENIR LES TROUBLES GRAVES À L'ORDRE PUBLIC DANS LE DÉPARTEMENT

Plusieurs manifestations sont organisées jeudi 6 avril 2023 en Seine-Maritime dans le cadre de la réforme des retraites.

Lors de récentes manifestations, de graves troubles à l'ordre public ont été constatés, notamment à Rouen et au Havre : destructions de mobiliers urbains, dégradations de vitrines de commerçants, feux de poubelles et jets de projectiles à l'encontre des forces de l'ordre.

C'est la raison pour laquelle le préfet de la Seine-Maritime a pris des arrêtés visant spécifiquement les individus auteurs de dégradations et d'affrontements, qui sévissent après la dislocation des cortèges officiels.

De ce fait, le port et le transport de tout objet susceptible de constituer une arme par destination (boules de pétanque, pierres, boulons...) sont interdits jeudi 6 avril dans les centres-villes du Havre et de Rouen entre 8h00 et 22h00. Les arrêtés visent également le transport et l'usage d'artifices, de conteneurs de substances inflammables ou corrosives.

Les interdictions et restrictions mises en place visent une nouvelle fois à garantir le droit constitutionnel de chacun à manifester. Ce droit doit pouvoir s'exercer en assurant la sécurité de tous, qu'il s'agisse des personnes défilant et exprimant leurs revendications, des commerçants aux abords, des personnes circulant en ville et des forces de l'ordre mobilisées.

Cabinet du préfet Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél: 02 32 76 50 14

Mél: pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine 76 036 ROUEN Cedex